

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 20 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DVD 119 Boulevard Périphérique. Convention d'études avec l'État, la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, les Départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et Ile de France Mobilités.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'Etat, la Métropole du Grand Paris, les Départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et Ile de France Mobilités une convention d'études pour améliorer la connaissance du trafic et de ses nuisances sur le boulevard périphérique ;

Sur les rapports présentés par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'État, la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, les Départements de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne des Hauts-de Seine et Ile de France Mobilités, une convention d'études pour améliorer la connaissance du trafic et de ses nuisances sur le boulevard périphérique. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO